Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 8

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aperçu de la répartition de la milice dans les différents corps, etc. :

Armes, corps, etc.	*Contingent*	*Force sur le pied de guerre*
Infanterie	15 204	80 431
Ouvriers militaires	1 500	7 935
Soldats du train non montés	120	635
Bicyclistes	260	1 375
Groupes de mitrailleuses	50	264
Soldats d'hôpital	190	1 004
Artillerie de forteresse	2 400	12 696
Artillerie de siège	250	1 322
Pontonniers	136	719
Mineurs	140	741
Troupes du génie	550	2 910
Cavalerie	640	4 442
Artillerie montée	1 160	8 090
Totaux	22 600	122 524
Miliciens de marine	400	—
Landweer	—	82 659

CORRESPONDANCE

Les causes de l'accident sur le champ de tir de Oerkeny en Hongrie. — Un obusier du système Ehrhardt ayant été détruit à Oerkeny en Hongrie à la suite d'une explosion, la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik, d'où provenait cet obusier, nous prie d'accueillir la déclaration suivante :

« Un grand nombre de journaux relatant l'accident d'Oerkeny, ses causes et ses conséquences, présentent dans un complet mélange la vérité, des suppositions et des appréciations erronées. — Dès lors et pour sauvegarder des intérêts légitimes, nous estimons devoir rédiger une déclaration strictement conforme aux faits.

Notre obusier de campagne léger, qui, à côté d'autres modèles de ce genre, se trouvait depuis longtemps soumis à des essais de tir en Autriche, s'est bien comporté à tous égards d'après des communications authentiques à plusieurs reprises reproduites dans les journaux.

L'obus à écrasite qui, sur le champ de tir de Oerkeny, a détoné dans la

bouche à feu et a fait éclater celle-ci en provoquant une série de douloureux accidents *n'a pas été livré par nous* et *n'a pas été construit par nous*, mais provient des approvisionnements de munitions autrichiennes. Nous ne pouvons donc avoir aucune responsabilité quant à la manière dont il s'est comporté.

On ne saurait par conséquent adresser un reproche à notre obusier que si des bouches à feu d'une *autre* construction ou d'un *autre* métal avaient résisté à la détonation d'un obus d'écrasite, se produisant dans l'âme *dans les mêmes conditions*. Or, tel n'est absolument pas le cas. En effet, pour assurer aux obusiers une *mobilité suffisante* dans le service de campagne, on est obligé, en raison de l'énorme force explosive des projectiles modernes de renoncer à la sûreté absolue des bouches à feu contre les détonations dans l'âme. Etant données les épaisseurs de paroi admissibles des obusiers modernes en regard de leur mobilité, aucune bouche à feu d'obusier, quel que soit son genre de construction ou le métal employé à sa fabrication, n'est en état de résister à un projectile à pleine charge brisante détonant dans l'âme. Il faut ici remarquer que la résistance de l'acier au nickel est *supérieure* à celle du bronze-acier.

En ce qui concerne l'espèce de projectile qui a provoqué l'accident, nous ne pouvons faire aucune déclaration précise sur la cause du fonctionnement anormal de celui qui a détoné dans l'âme ; nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur la construction de ces munitions. Etant donnés la conscience et le soin avec lesquels on procède dans l'artillerie autrichienne et en raison de l'expérience déjà longue acquise dans la construction de ces projectiles, nous devons regarder ceux-ci comme étant à *l'abri de la critique*. Si, dans les essais de tir en question, un projectile a néanmoins détoné dans l'âme, c'est là un fait qu'il faut considérer comme un cas nouveau à joindre à *l'expérience acquise*, et démontrant que des accidents regrettables de ce genre ne peuvent être rendus absolument impossibles quand on se sert de projectiles brisants, car une œuvre humaine n'est jamais parfaite. Quand on employait les anciens projectiles à poudre noire, il s'est souvent aussi produit des explosions dans l'âme, mais elles n'avaient pas la même puissance et ne provoquaient pas les mêmes effets que celles des projectiles brisants. Si, à cause de ce danger, on voulait renoncer à ces derniers, on ferait, en ce qui concerne l'efficacité des projectiles, un tel pas en arrière que des conséquences bien plus fâcheuses devraient se manifester. Du reste, la construction et la fabrication des projectiles brisants ont fait, ces derniers temps, de tels progrès que les détonations dans l'âme ne se produisent plus qu'une fois sur dix mille coups. Nous pouvons mentionner ici qu'avec l'emploi de projectiles brisants de notre fabrication pour obusiers il ne s'est pas encore produit de détonation dans l'âme. Nous avons considéré comme un objet des plus essentiels, dans la construction et la fabrication des

projectiles et de leurs fusées, de compenser la résistance insuffisante des bouches à feu par la *sûreté des projectiles contre les détonations dans l'âme.*

Si *à la guerre* il faut malheureusement faire entrer en ligne de compte les conséquences de quelques détonations dans l'âme, si dangereuses pour les servants, on peut du moins, *en temps de paix,* prévenir les pertes de vies humaines *en mettant* les servants *à l'abri* de couvert quand on fait usage de projectiles brisants à pleine charge.

Après ce qui vient d'être dit, il est superflu de se défendre contre les insinuations, venant de certains côtés, et qui ont paru dans la presse, présentant nos pièces comme n'étant pas pleinement à la hauteur des constructions modernes. Justement dans l'accident en question, comme on l'a déjà mentionné, la conviction a été à plusieurs reprises exprimée dans une antre partie de la presse que notre pièce d'essai s'est comportée d'une manière *très favorable.*

L'assertion, lancée dans quelques revues, que notre matériel d'obusiers était éliminé de la continuation des essais en Autriche est aussi inexacte. Au contraire, un nouvel obusier, *fabriqué par nous,* et de même construction prendra part à la suite des essais.

Le *Neues Wiener Tagblat* du 17 juillet 1912, nº 193, a publié la déclaration suivante du *Ministère de la Guerre* relativement à la *catastrophe d'Oerkeny* :

« Sur la demande de la maison Böhler & Cº, d'ici, le Ministère de la Guerre déclare, vu les rapports souvent erronés qui ont paru dans les journaux, que l'obus qui a détoné dans l'âme d'un obusier et qui a fait éclater celui-ci *n'était ni construit ni fourni par les constructeurs et fabricants de cette pièce,* mais provient des munitions employées dans la batterie d'essai pour toutes les pièces de cette batterie. *L'accident a exclusivement pour cause l'éclatement du projectile dans l'âme et aucune faute ne saurait être attribuée à la construction ou au métal de la pièce.* »

Le *Neues Wiener Tagblatt* du 19 juillet 1912, nº 195, renferme, en outre, la rectification ci-après :

(L'obusier Ehrhardt-Böhler). On attire notre attention sur le fait que la déclaration du Ministère de la Guerre, publiée avant-hier, relativement à l'obusier Ehrhardt-Böhler renferme une faute d'impression, qu'on doit rectifier en ce sens qu'il faut lire non « l'obus travaillé (laborierte Granate) dans l'âme », mais exactement « l'obus qui a détoné dans l'âme. »